

# NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023



L'article 2313-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la communauté de communes sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

**Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la Communauté de communes.**

# A. BUDGET PRINCIPAL

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI.

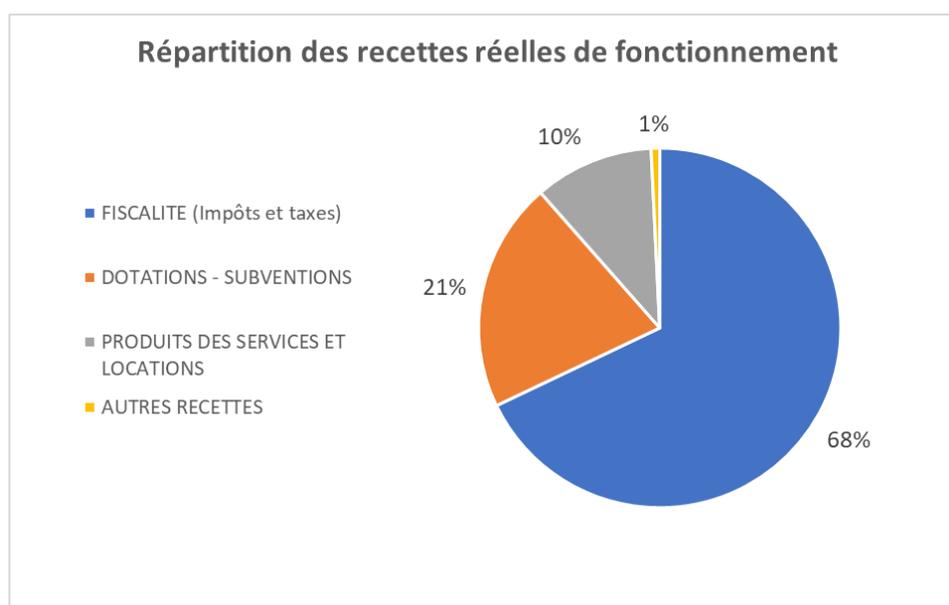
Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations et subventions ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes		5 649 731,50 €	5 800 934,99 €	6 111 836,61 €
013	Atténuations de charges	16 408,62 €	72 715,93 €	38 361,90 €
70	Ventes de produits	437 478,15 €	262 280,71 €	497 913,74 €
73	Impôts et taxes	1 622 702,88 €	1 758 403,88 €	2 163 681,15 €
731	Fiscalité locale	2 005 239,49 €	2 078 349,18 €	1 985 427,25 €
74	Dotations et participations	1 305 073,93 €	1 415 869,10 €	1 264 049,73 €
75	Autres produits de gestion courante	220 882,72 €	188 207,15 €	154 444,12 €
77	Produits spécifiques	41 945,71 €	25 109,04 €	7 958,72 €

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 111 836,61 €, elles étaient de 5 800 934,99 € en 2022 soit une progression d'environ 5 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :



L'augmentation des recettes est liée principalement à l'augmentation des bases fiscales ainsi qu'à l'évolution du taux de la taxe foncière d'un point en 2023 (taux de référence : 3 % = 130 000 €) générant 300 000 € supplémentaires.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-07-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Des variations entre chapitres peuvent être constatées suite à des modifications d'imputations comptables. Une partie des recettes du chapitre 74 et 75 a été transférée au chapitre 70. Egalement, la réforme concernant la suppression progressive de la CVAE, compensée par une fraction TVA supplémentaire, a eu pour effet le basculement d'une partie des recettes du chapitre 73 vers le 731.

## 1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, soit principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses		5 135 640,17 €	5 283 878,78 €	5 853 186,23 €
011	Charges à caractère général	788 908,36 €	744 839,25 €	889 444,80 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 688 241,09 €	1 733 766,09 €	1 859 982,31 €
014	Atténuations de produits	1 090 629,32 €	1 050 858,13 €	1 142 358,37 €
65	Autres charges de gestion courante	1 542 890,75 €	1 752 351,53 €	1 960 698,08 €
66	Charges financières	842,22 €	- €	702,67 €
67	Charges spécifiques	24 128,43 €	2 063,78 €	- €

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 5 853 166,23 €, elles étaient de 5 283 878,78 € en 2022 soit une évolution de 9,70 %, ce qui est deux fois supérieur à la progression des recettes.

Les chapitres 011 et 012 progressent réciproquement de 144 601,55 € et de 126 216,23€, ce qui s'explique de la façon suivante :

- Chapitre 011 : Paiement de factures non émises sur l'exercice antérieur concernant la DSP Maison Bleue pour 70 276,08 € et l'AIRE (marché d'entretien des espaces verts) pour 35 059,91 € ;
- Chapitre 012 : Paiement des salaires en année pleine de nouveaux chargés de mission (Enfance-Jeunesse et PLUi) et du responsable du service SPANC pour 81 000 € ainsi que l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet 2023.

Une partie de cette progression s'explique également par plusieurs dépenses imprévues :

- Des dégrèvements de fiscalité non intégrés sur les années antérieures à hauteur de 127 082,32 €,
- La participation exceptionnelle versée au SMCNA à hauteur de 90 000 € sur le budget principal (NB : une partie complémentaire d'environ 147k€ a été versée via le budget annexe Déchets).

Par conséquent la somme d'environ **217 000 €** vient grever fortement le résultat en delà des évolutions de charges liées au contexte actuel.

DEPENSES PAR FONCTION	RECETTES	DEPENSES	RESTE A CHARGE
Opérations non ventilables	4 824 320,02 €	1 388 145,49 €	
Administration générale	162 693,45 €	854 949,41 €	692 255,96 €
Information, communication, publicité		58 526,60 €	58 526,60 €
Conseil de développement	8 000,00 €	34 624,28 €	26 624,28 €
Elus	2 503,65 €	112 465,12 €	109 961,47 €
SDIS		517 996,00 €	517 996,00 €
Projet culturel de territoire	74 113,24 €	86 271,81 €	12 158,57 €
Stade d'athlétisme	2 770,84 €	7 237,93 €	4 467,09 €
Centre aquatique (Subvention d'équilibre)		650 000,00 €	650 000,00 €
Enfance - Jeunesse	53 554,99 €	185 996,01 €	132 441,02 €
Multi-accueil Pomme de Reinette (Blain)	177 261,61 €	256 430,11 €	79 168,50 €
RPE	87 046,13 €	133 674,64 €	46 628,51 €
Micro-crèche de Bouvron	100 716,72 €	240 395,58 €	139 678,86 €
Micro-crèche de La Chevallerai	83 709,46 €	225 052,04 €	141 342,58 €
Micro-crèche de Le Gâvre	88 613,22 €	193 966,55 €	105 353,33 €
CLIC		53 596,97 €	53 596,97 €
MEEF - Emploi	36 770,34 €	127 576,91 €	90 806,57 €
Aménagement du territoire	74 926,98 €	282 751,15 €	207 824,17 €
Gendarmerie	97 731,72 €	16 086,63 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	30 679,39 €	36 166,79 €	5 487,40 €
Développement économique	19 011,00 €	200 969,30 €	181 958,30 €
Développement touristique	35 164,26 €	100 539,19 €	65 374,93 €
Eau et assainissement	37 520,96 €	87 228,07 €	49 707,11 €
Mobilité	7 895,50 €	26 779,13 €	18 883,63 €
GEMAPI	180 156,00 €	210 068,12 €	29 912,12 €

Le tableau ci-dessus permet de faire un état du coût des services ainsi que du reste à charge pour l'EPCI. Le reste à charge est financé par la fiscalité et les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement/FPIC/compensations liées à la fiscalité).

Les compétences représentant un coût important sont :

- Equipements sportifs : 654 467 €
- Action sociale : Petite Enfance (512 171,78 €), Enfance-Jeunesse (132 441,02 €), CLIC (53 596,97 €)
- Secours et Incendie : 517 996 €

Les dépenses d'opérations non ventilables concernent essentiellement les attributions de compensation versées aux communes de Blain (362 060,90 €) et de Bouvron (653 215,15 €) ainsi que les dépenses imprévues citées précédemment à hauteur de 217k€.

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de l'EPCI.

### 2.1. Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...);
- Le FCTVA ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement);
- Les emprunts.

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes		1 914 746,31 €	592 414,94 €	521 139,02 €
10	Dotations/FCTVA	555 965,36 €	517 047,42 €	448 210,45 €
13	Subventions d'investissement	58 780,95 €	75 367,52 €	72 075,90 €
16	Emprunts	- €	- €	852,67 €
21	Immobilisations corporelles	1 300 000,00 €		

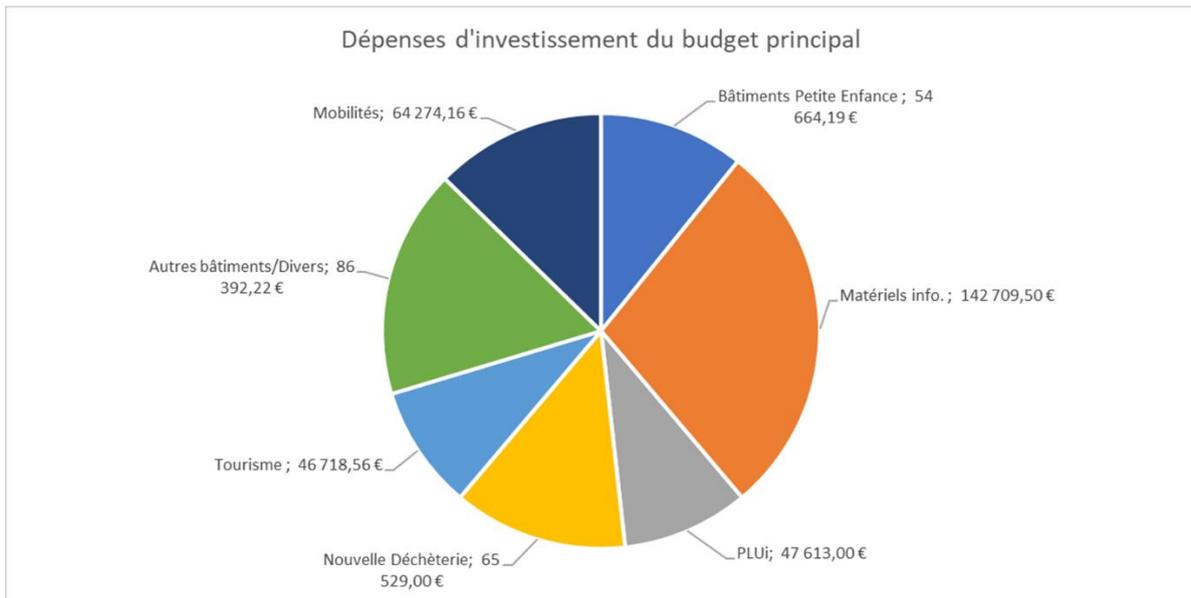
Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 521 139,02 €, elles étaient de 592 414,94 € en 2022.

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations incorporelles ;
- Les immobilisations corporelles.

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses		1 816 357,69 €	363 706,06 €	430 325,26 €
10	Dotations			185,90 €
16	Remboursement des emprunts	250 000,00 €	- €	5 344,29 €
20	Immobilisations incorporelles	133 535,59 €	207 466,98 €	166 930,02 €
204	Subventions d'équipement versées	1 315 225,00 €	20 825,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	99 930,93 €	135 414,08 €	257 865,05 €
23	Immobilisations en cours	17 666,17 €	- €	- €

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 430 325,26 €, elles étaient de 363 706,06 € en 2022. Les dépenses d'investissement sont réparties de la façon suivante :



Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur des travaux de réparation ou d'amélioration des bâtiments communautaires ainsi que des dépenses de logiciels et de matériel informatique.

En 2023, concernant les projets majeurs, il peut être noté :

- La poursuite des études pré-opérationnelles de la nouvelle déchèterie de Blain,
- La poursuite de l'élaboration du PLUi,
- L'avancée du projet de la boucle cyclable et touristique Canal Forêt
- Le lancement d'actions de rénovation énergétique de certains bâtiments communautaires,
- La finalisation de la mise en place d'un intranet (SharePoint).

### 3. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	6 087 493,83 €	6 180 154,61 €	92 660,78 €
Section d'investissement	833 679,23 €	1 090 482,59 €	256 803,36 €
<b>Total</b>	<b>6 921 173,06 €</b>	<b>7 270 637,20 €</b>	<b>349 464,14 €</b>
Reports			
Section de fonctionnement		300 000,00 €	
Section d'investissement		1 012 602,75 €	
<b>Total Réalisations + reports</b>			
Section de fonctionnement	6 087 493,83 €	6 480 154,61 €	392 660,78 €
Section d'investissement	833 679,23 €	2 103 085,34 €	1 269 406,11 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	93 884,48 €		
<b>Résultats totaux</b>			
Section de fonctionnement	6 087 493,83 €	6 480 154,61 €	392 660,78 €
Section d'investissement	927 563,71 €	2 103 085,34 €	1 175 521,63 €
<b>Total</b>	<b>7 015 057,54 €</b>	<b>8 583 239,95 €</b>	<b>1 568 182,41 €</b>

On constate que la section de fonctionnement présente un excédent de 92 660,78 € seulement. Grâce au report de fonctionnement de l'année 2022, le résultat est de 392 660,78 €. Il est nécessaire de noter que ce résultat ne permet pas de faire un report de 392 660,78 € en 2024 pour financer les projets d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
 04/04/2024 10:20:27  
 Date de réception préfecture : 02/04/2024

La section d'investissement, quant à elle, dispose d'un excédent cumulé de 1 269 406,11 €. Cet excédent global permet à l'EPCI de garantir un autofinancement pour les futurs investissements à conduire.

## 4. RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la Communauté de communes avec les indicateurs permettant de les calculer.

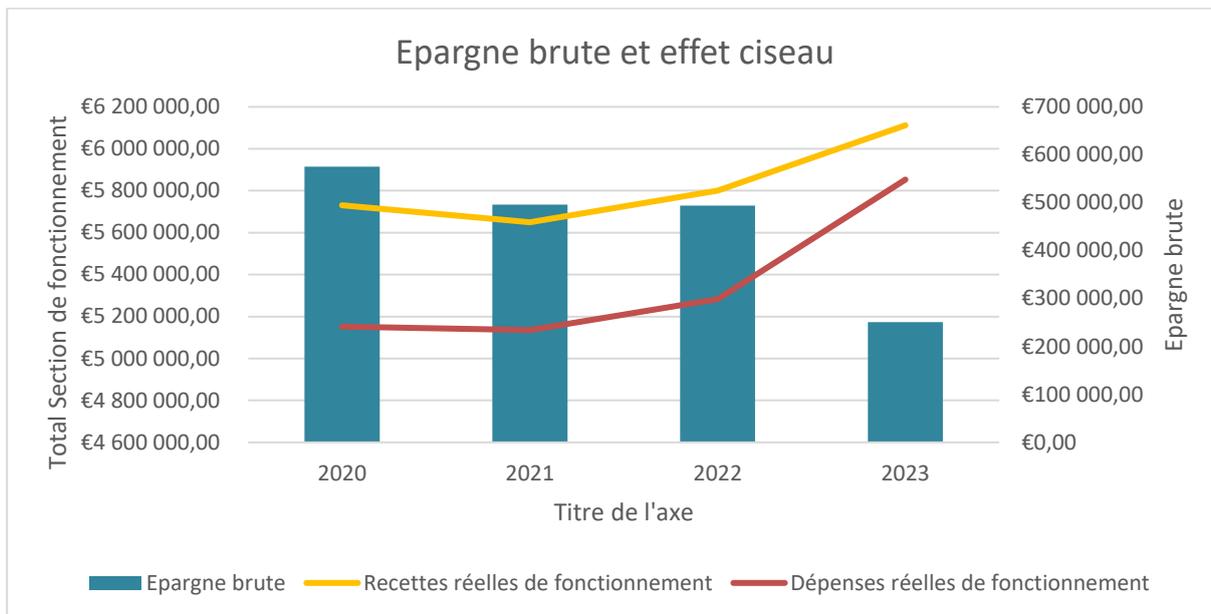
L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) représente le montant d'autofinancement réel de l'EPCI sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par l'EPCI sur l'exercice.

<b>Evolution du niveau d'épargne du budget principal - Admistration générale</b>				
<b>ANNEE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022-2023 %</b>
Recettes réelles de fonctionnement	5 649 731,50 €	5 800 934,99 €	6 111 836,61 €	5,36%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	41 945,71 €	25 109,04 €	7 958,72 €	-68,30%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 135 640,17 €	5 283 878,78 €	5 853 186,23 €	10,77%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	24 128,43 €	2 063,78 €	- €	
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>496 274,05 €</b>	<b>494 010,95 €</b>	<b>250 691,66 €</b>	-49,25%
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>8,78%</b>	<b>8,52%</b>	<b>4,10%</b>	
Amortissement du capital de la dette	250 000,00 €	- €	5 344,29 €	
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>246 274,05 €</b>	<b>494 010,95 €</b>	<b>245 347,37 €</b>	-50,34%
Encours de dette	250 000,00	-	- €	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

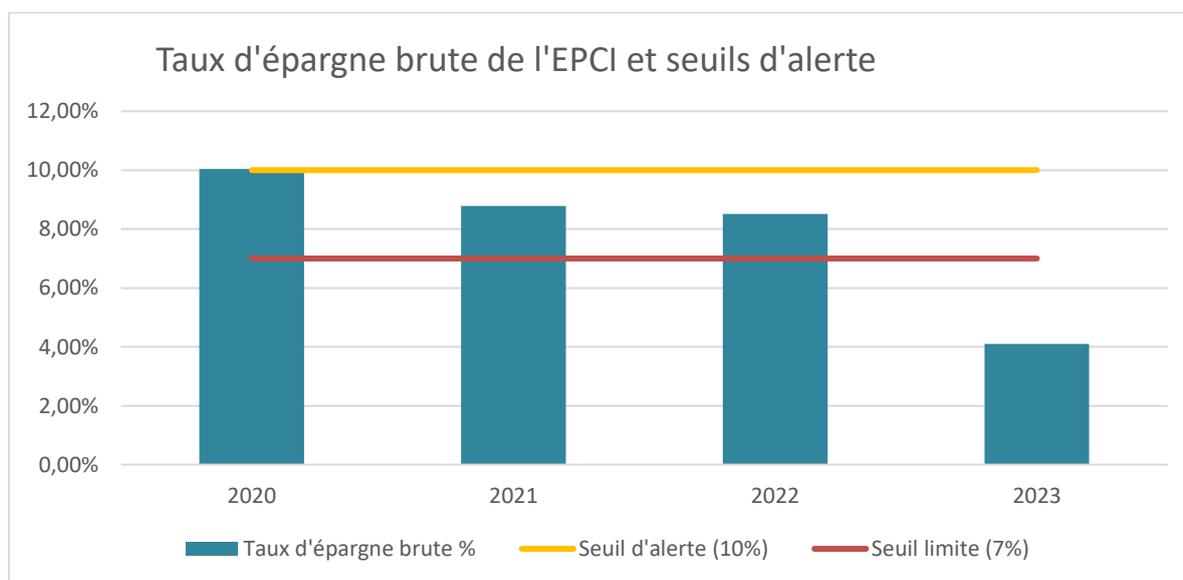
On constate que l'épargne brute est divisée par deux par rapport à l'année 2022. Cette chute de l'épargne fragilise sensiblement la situation financière de la Communauté de communes. Il est précisé que le taux prudentiel d'épargne brute se situe en deçà de 10 %.



Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe jaune et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

La Communauté de communes a vécu une situation difficile en 2019 suite à l'instauration de la redevance incitative et la création d'un budget annexe. La situation s'est largement redressée avec le plan de refinancement instauré en 2020 et qui a permis de sortir de cet effet de ciseau. **Malgré cela, la situation s'est de nouveau dégradée quatre ans plus tard.**

Dans un contexte de forte inflation, et afin de faire face aux nouvelles dépenses, **des mesures financières devront être prises pour sécuriser le financement de la section de fonctionnement du budget principal et pouvoir assurer une épargne suffisante pour mener à bien les deux projets majeurs de l'intercommunalité** que sont la nouvelle déchèterie de Blain et la Maison intercommunale des services publics. La Communauté de communes n'est plus endettée au niveau de son budget principal, par conséquent l'épargne nette équivaut à l'épargne brute.



Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de communes. Il

Accusé de réception en préfecture  
 (Morsoproduits et charges  
 Date de réception préfecture : 02/04/2024

permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et d'autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés :

- Le premier, à 10 % correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou d'une perte totale d'épargne,
- Le second seuil d'alerte (7 % des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Comme évoqué précédemment, la Communauté de communes reste fragile sur sa capacité à investir. Il sera nécessaire de poursuivre le travail engagé sur l'augmentation de la CAF afin de conduire la totalité des investissements projetés.

## 5. RATIOS OBLIGATOIRES

N°RATIO	INFORMATIONS	2021	2022	2023	Moyenne nationale EPCI
	Nombre d'habitants "DGF"	16354	16658	17049	15 000h à 30 000h
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	314,03 €	317,20 €	343,32 €	330,00 €
2	Produits des impositions directes / population	111,21 €	112,32 €	116,45 €	188,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	345,46 €	344,79 €	358,49 €	393,00 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	15,36 €	21,89 €	24,92 €	82,00 €
5	Encours de la dette/population	120,92 €	0,00 €	0,00 €	197,00 €
6	DGF / population	34,85 €	34,81 €	35,16 €	44,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	32,78%	32,81%	31,78%	40,30%
9	Dép fonct + rbst dette / Recettes réelles de fonctionnement	95%	92%	96%	88,90%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	4,45%	6,35%	6,95%	20,80%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	35,00%	0,00%	0,00%	52,90%

Le calcul des ratios obligatoires présenté ci-dessous se base uniquement sur le budget principal.

## B.BUDGETS ANNEXES

### 1. BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

#### 1.1. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>		<b>983 888,04 €</b>	<b>1 035 438,78 €</b>	<b>1 090 527,58 €</b>
011	Charges à caractère général	240 105,92 €	242 230,62 €	231 249,51 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	587 430,92 €	617 100,00 €	679 848,59 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	152 552,87 €	166 283,87 €	172 553,78 €
65	Autres charges de gestion courante	1 151,04 €	6 752,22 €	6 029,50 €
66	Charges financières	2 647,29 €	1 769,91 €	846,20 €
67	Charges exceptionnelles	- €	1 302,16 €	- €

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Recettes</b>		<b>1 010 334,73 €</b>	<b>1 096 137,27 €</b>	<b>1 200 727,36 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €	26 446,69 €	60 698,49 €
013	Atténuations de charges	1 476,99 €	2 413,64 €	32 864,35 €
042	Opérations d'ordre	- €	- €	13 721,00 €
70	Ventes de produits	826 375,28 €	956 939,87 €	968 613,57 €
74	Subventions d'exploitation	32 039,38 €	65 220,00 €	92 165,93 €
75	Autres produits de gestion courante	34 068,57 €	20 740,51 €	23 242,06 €
77	Produits exceptionnels	16 374,51 €	24 376,56 €	9 421,96 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>26 446,69 €</b>	<b>60 698,49 €</b>	<b>110 199,78 €</b>

Pour l'exercice 2023, les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 1 200 727,36 € et les dépenses de fonctionnement à 1 090 527,58 €. La dynamique des recettes permet de compenser l'augmentation des dépenses liées au personnel et aux dotations aux amortissements liées au renouvellement des cars. Les charges de personnel ont augmenté mais sont en partie refacturées aux autres budgets (principalement au budget annexe Déchets), ce qui vient augmenter les recettes du chapitre 70.

#### 1.2. Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>		<b>505 409,51 €</b>	<b>486 944,78 €</b>	<b>52 057,93 €</b>
040	Opérations d'ordre	- €	- €	13 721,00 €
16	Remboursement des emprunts	16 612,15 €	17 489,53 €	18 413,24 €
20	Immobilisations incorporelles	6 430,36 €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	472 988,79 €	469 455,25 €	19 923,69 €
23	Immobilisations en cours	9 378,21 €	- €	- €

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Recettes</b>		<b>1 225 139,32 €</b>	<b>886 013,68 €</b>	<b>571 622,68 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	912 899,51 €	719 729,81 €	399 068,90 €
040	Opérations d'ordre	152 552,87 €	166 283,87 €	172 553,78 €
10	Dotations/FCTVA	104 796,54 €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	54 890,40 €	- €	- €
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>719 729,81 €</b>	<b>399 068,90 €</b>	<b>519 564,75 €</b>

En 2023, un nouveau marché a été lancé concernant l'achat de deux nouveaux cars, la livraison de ceux-ci n'interviendra que sur l'année 2024. Par conséquent, l'impact budgétaire sera effectif seulement l'année suivante.

Le budget annexe Transport présente un excédent cumulé de fonctionnement de 110 199,78 € et un excédent cumulé d'investissement de 519 564,75 €.

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Transports scolaires				
ANNEE	2021	2022	2023	2022-2023 %
Recettes réelles de fonctionnement	910 334,73 €	1 069 690,58 €	1 126 307,87 €	5,29%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	16 374,51 €	24 376,56 €	9 421,96 €	-61,35%
Dépenses réelles de fonctionnement	831 335,17 €	869 154,91 €	917 973,80 €	5,62%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	- €	1 302,16 €	- €	
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>62 625,05 €</b>	<b>177 461,27 €</b>	<b>198 912,11 €</b>	12,09%
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>6,88%</b>	<b>16,59%</b>	<b>17,66%</b>	
Amortissement du capital de la dette	16 612,15 €	17 489,53 €	18 413,24 €	
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>46 012,90 €</b>	<b>159 971,74 €</b>	<b>180 498,87 €</b>	12,83%
Encours de dette	57 268,60 €	40 656,45 €	23 166,92 €	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,91</b>	<b>0,23</b>	<b>0,12</b>	

En 2023, le budget Transport maintient son niveau d'épargne brute voire l'améliore légèrement. Son taux d'épargne est très satisfaisant et permet de faire face au plan de renouvellement des cars. Par ailleurs, son encours de dette reste très faible.

## 2. BUDGET ANNEXE DECHETS

### 2.1. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>		<b>2 071 291,57 €</b>	<b>2 399 993,98 €</b>	<b>2 490 499,48 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	196 197,19 €	
011	Charges à caractère général	1 300 608,85 €	275 916,40 €	251 021,75 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	543 238,46 €	628 463,80 €	668 132,89 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	60 850,09 €	78 022,77 €	133 450,33 €
65	Autres charges de gestion courante	76 082,75 €	1 209 368,76 €	1 267 365,21 €
66	Charges financières	2 957,88 €	2 522,36 €	2 082,96 €
67	Charges exceptionnelles	87 553,54 €	9 502,70 €	153 856,34 €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	14 590,00 €

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-07-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Recettes</b>		<b>1 875 094,38 €</b>	<b>2 836 613,92 €</b>	<b>2 679 756,76 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €		186 619,94 €
013	Atténuations de charges	13 722,20 €	24 796,37 €	9 667,84 €
70	Ventes de produits	1 740 903,26 €	2 359 262,62 €	2 059 844,79 €
74	Subventions d'exploitation	90 359,97 €	431 397,95 €	316 234,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 001,01 €	5 940,58 €	7 699,74 €
77	Produits exceptionnels	9 107,94 €	15 216,40 €	99 690,45 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<b>- 196 197,19 €</b>	<b>436 619,94 €</b>	<b>189 257,28 €</b>

L'année 2022 reste une année exceptionnelle en termes de résultat, en effet plusieurs rattrapages étaient intervenus sur des recettes de reprise Matières mais également sur l'obtention de subventions. Aussi la dégradation de la section de fonctionnement intervenue au cours de l'année 2023 est très forte (- 630 179,79€). Plusieurs éléments peuvent expliquer cette chute. Tout d'abord, comme précisé dans l'analyse du budget principal, la participation exceptionnelle demandée par le SMCNA vient alourdir les dépenses de fonctionnement de 147 000 €. Sans cela les charges n'auraient évolué que de 6 %. Par ailleurs, la redevance incitative n'a pas évolué en 2023 alors que celle-ci devait progressivement augmenter (en lien avec l'augmentation progressive de la TGAP). Un travail conséquent est également à mener sur les recettes liées à la reprise Matières et à la facturation des professionnels en déchèteries. Enfin, les charges de personnel ont évolué d'environ 40 000 € suite à l'embauche d'un agent technique supplémentaire pour renforcer l'équipe dans le cadre de la mise en place de la collecte en porte-à-porte des emballages depuis le 1er janvier 2023.

## 2.2.Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>		<b>115 813,61 €</b>	<b>370 818,64 €</b>	<b>322 179,14 €</b>
16	Remboursement des emprunts	49 329,32 €	49 764,84 €	50 204,24 €
20	Immobilisations incorporelles	210,00 €	864,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	41 686,29 €	320 189,80 €	271 974,90 €
23	Immobilisations en cours	24 588,00 €	- €	- €

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Recettes</b>		<b>830 543,45 €</b>	<b>793 122,43 €</b>	<b>975 102,12 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	324 365,01 €	714 729,84 €	422 303,79 €
040	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>60 850,09 €</i>	<i>78 022,77 €</i>	<i>133 450,33 €</i>
10	Dotations/FCTVA	434 244,35 €	369,82 €	304 610,05 €
13	Subventions d'investissement	11 084,00 €	- €	114 737,95 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<b>714 729,84 €</b>	<b>422 303,79 €</b>	<b>652 922,98 €</b>

En termes d'investissement, la principale dépense est l'achat d'une benne à ordures ménagères d'occasion d'un montant de 200k€ dans le cadre du plan de renouvellement des véhicules de collecte. Le reste des dépenses d'équipement concerne les achats de renouvellement de bacs. Les recettes d'investissement sont composées du 1068, de la subvention d'état concernant l'achat des bacs jaunes et les amortissements.

Le budget annexe Déchets présente un excédent cumulé de fonctionnement de 189 257,28 € et un excédent cumulé d'investissement de 652 922,98€. L'excédent de fonctionnement s'appuie essentiellement sur le report de fonctionnement 2022.

<b>Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Déchets (REOMi)</b>				
<b>ANNEE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022-2023 %</b>
Recettes réelles de fonctionnement	1 875 094,38 €	2 836 613,92 €	2 493 136,82 €	-12,11%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	9 107,94 €	15 216,40 €	99 690,45 €	555,15%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 010 441,48 €	2 125 774,02 €	2 357 049,15 €	10,88%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	87 553,54 €	9 502,70 €	153 856,34 €	1519,08%
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>- 56 901,50 €</b>	<b>705 126,20 €</b>	<b>190 253,56 €</b>	<b>-73,02%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>-3,03%</b>	<b>24,86%</b>	<b>7,63%</b>	
Amortissement du capital de la dette	49 329,32 €	49 764,84 €	50 204,24 €	
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>-106 230,82 €</b>	<b>655 361,36 €</b>	<b>140 049,32 €</b>	<b>-78,63%</b>
Encours de dette	354 587,28	305 257,96	255 493,12 €	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>-6,23</b>	<b>0,43</b>	<b>1,34</b>	

L'épargne brute dégagée en 2022 a été tout à fait exceptionnelle, ce qui a entraîné un taux d'épargne brute au-delà des 20 %. Le résultat 2022 intégrait des recettes qui auraient dû être perçues en 2021, d'où la situation déficitaire l'année précédente. L'année 2023 permet une meilleure comparaison et une stabilisation du résultat concernant le calcul de l'épargne qui ne prend pas en comptes les charges et produits exceptionnels. Le taux d'épargne de 7,63 % reste faible au regard des investissements à conduire néanmoins l'encours de dette à ce stade reste faible.

### 3. BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

#### 3.1. Section de fonctionnement

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
<b>Dépenses</b>		<b>772 511,75 €</b>	<b>917 445,76 €</b>	<b>877 882,32 €</b>
011	Charges à caractère général	329 821,23 €	377 285,41 €	341 124,31 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	164 853,65 €	520 000,00 €	505 966,73 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	255 736,84 €		12 999,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,35 €	1,62 €	2,12 €
66	Charges financières	22 098,68 €	19 962,15 €	17 790,16 €
67	Charges exceptionnelles	- €	196,58 €	- €

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
<b>Recettes</b>		<b>880 085,62 €</b>	<b>939 247,92 €</b>	<b>892 145,51 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		107 573,87 €	21 802,16 €
013	Atténuations de charges	85,82 €	24 177,26 €	7 386,50 €
042	Opérations d'ordre	170 086,81 €		
70	Ventes de produits	114 261,22 €	213 332,58 €	207 530,41 €
74	Subventions d'exploitation	586 603,77 €	580 001,36 €	- €
75	Autres produits de gestion courante			655 426,44 €
77	Produits exceptionnels	9 048,00 €	14 162,85 €	
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>107 573,87 €</b>	<b>21 802,16 €</b>	<b>14 262,16 €</b>

Accuse de réception en préfecture  
044-244400455-20240327-2024-03-07-DE  
002 de réception préfecture 20240324

En 2023, les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à une somme totale de 892 145,51 € et les dépenses globales de fonctionnement à 877 882,32 €. Il peut être constaté que les recettes d'entrées du centre aquatique oscillent entre 200 000 € et 215 000 € par an. Par conséquent, l'objectif a été de travailler sur la réduction des dépenses afin de pouvoir réduire la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe centre aquatique. Ainsi en 2023, il peut être constaté que les dépenses (hors chapitre 042) diminuent de 6 %. La subvention d'équilibre entre le budget Administration générale et le budget annexe centre aquatique s'élève, malgré tout, à 650 000 €.

### 3.2. Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>		<b>574 979,28 €</b>	<b>172 583,48 €</b>	<b>199 815,59 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	238 298,80 €		
16	Remboursement des emprunts	128 688,00 €	130 824,53 €	132 996,52 €
20	Immobilisations incorporelles	3 280,00 €		1 442,00 €
21	Immobilisations corporelles	34 625,67 €	34 296,49 €	65 377,07 €
23	Immobilisations en cours		7 462,46 €	
040	Opérations d'ordre	170 086,81 €		

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Recettes</b>		<b>1 817 803,87 €</b>	<b>1 242 824,59 €</b>	<b>1 110 196,03 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté		1 242 824,59 €	1 070 241,11 €
10	Dotations/FCTVA			
13	Subventions d'investissement	1 300 000,00 €		26 955,92 €
16	Emprunts	16 470,63 €		
040	Opérations d'ordre	501 333,24 €		12 999,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>1 242 824,59 €</b>	<b>1 070 241,11 €</b>	<b>910 380,44 €</b>

En dépenses d'investissement, le montant total est de 199 815,59 €. Il s'agit principalement du remboursement du prêt contracté pour la construction de l'équipement. Le résultat d'investissement reporté permet de procéder au remboursement de l'emprunt d'année en année.

Le budget annexe Centre aquatique présente un excédent cumulé de fonctionnement de 14 263,19 € et un excédent cumulé d'investissement de 910 380,44 €.

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Centre aquatique				
ANNEE	2021	2022	2023	2022-2023 %
Recettes réelles de fonctionnement	709 998,81 €	831 674,05 €	870 343,35 €	4,65%
dont recettes exceptionnelles	9 048,00 €	14 162,85 €	- €	
Dépenses réelles de fonctionnement	516 774,91 €	917 445,76 €	864 883,32 €	-5,73%
dont dépenses exceptionnelles	- €	196,58 €	- €	
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>184 175,90 €</b>	<b>- 99 737,98 €</b>	<b>5 460,03 €</b>	
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>25,94%</b>	<b>-11,99%</b>	<b>0,63%</b>	
Amortissement du capital de la dette	128 688,00 €	130 824,53 €	132 996,52 €	
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>55 487,90 €</b>	<b>-230 562,51 €</b>	<b>-127 536,49 €</b>	-44,68%
Encours de dette	1 387 401,04 €	1 258 712,39 €	1 127 887,51 €	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,53</b>	<b>-12,62</b>	<b>206,57</b>	

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-07-DE  
Date de réception en préfecture : 02/04/2024

Au regard des résultats actuels, le budget annexe Centre aquatique n'a pas de capacité d'autofinancement. Le budget général vient équilibrer la section de fonctionnement comme cela est le cas sur tous les services publics administratifs (SPA).

## 4. BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 4.1. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>		<b>66 255,00 €</b>	<b>16 296,39 €</b>	<b>109 916,20 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 712,00 €		10 236,39 €
011	Charges à caractère général	9 988,09 €	9 491,10 €	15 384,91 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00 €	3 050,38 €	78 517,61 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	3 754,91 €	3 754,91 €	3 621,00 €
65	Autres charges de gestion courante			2 156,29 €
67	Charges exceptionnelles	4 800,00 €		

Section de fonctionnement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Recettes</b>		<b>66 952,34 €</b>	<b>6 060,00 €</b>	<b>120 619,74 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté			
70	Ventes de produits	17 130,00 €	6 060,00 €	65 269,65 €
74	Subventions d'exploitation	49 822,34 €		55 350,09 €
042	Opérations d'ordre			
Résultat de fonctionnement		<b>697,34 €</b>	<b>- 10 236,39 €</b>	<b>10 703,54 €</b>

Au cours de l'année 2023, la section de fonctionnement a pu être régularisée par rapport à l'année antérieure (absence de rattachement des charges et des produits). En termes de recettes, à partir de 2023, la Communauté de communes perçoit directement la redevance liée au contrôle de bon fonctionnement, ce qui vient alimenter le chapitre 70.

### 4.2. Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>		<b>15 988,04 €</b>	<b>12 233,13 €</b>	<b>10 021,28 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	15 988,04 €	12 233,13 €	7 780,88 €
020	Dépenses imprévues			
21	Dépenses d'équipement			2 240,40 €
040	Opérations d'ordre			

<b>Section d'investissement</b>		<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
<b>Recettes</b>		<b>3 754,91 €</b>	<b>4 452,25 €</b>	<b>3 988,52 €</b>
10	Dotations/FCTVA			367,52 €
1068	Autres réserves		697,34 €	
13	Subventions d'investissement			
040	Opérations d'ordre	3 754,91 €	3 754,91 €	3 621,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>- 12 233,13 €</b>	<b>- 7 780,88 €</b>	<b>- 6 032,76 €</b>

La section d'investissement, en dépenses, comptabilise l'achat de matériels de contrôle pour un montant de 2 240 €.

Le budget annexe SPANC présente un excédent cumulé de fonctionnement de 10 703,54 € et un déficit cumulé d'investissement de 6 032,76 €. Le résultat de fonctionnement pourra couvrir le besoin de financement de la section d'investissement sur l'année 2024.

<b>Evolution du niveau d'épargne du budget annexe SPANC</b>				
<b>ANNEE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022-2023 %</b>
Recettes réelles de fonctionnement	66 952,34 €	6 060,00 €	120 619,74 €	1890,42%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	- €	- €	- €	
Dépenses réelles de fonctionnement	62 500,09 €	12 541,48 €	106 295,20 €	747,55%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	4 800,00 €	- €	- €	
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>9 252,25 €</b>	<b>- 6 481,48 €</b>	<b>14 324,54 €</b>	
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>13,82%</b>	<b>-106,96%</b>	<b>11,88%</b>	
Amortissement du capital de la dette				
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>9 252,25 €</b>	<b>-6 481,48 €</b>	<b>14 324,54 €</b>	
Encours de dette				
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

L'année 2022 n'est pas représentative des dépenses et recettes réelles. Par conséquent, il est difficile de prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau évaluant le niveau d'épargne.

## 5. LOTISSEMENTS – PARCS D’ACTIVITES

### 5.1. Exercice comptable 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	PA BEL AIR	PA BLUCHETS	PA BOURG BESNIER	PA NOE GREE	PA DRUGE CHEVAUX	
011	Charges à caractère général	9 777,41 €	8 718,00 €	76 734,08 €	9 632,47 €	
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	1 122,07 €	6 020,06 €			
042	Opération ordre de transfert	112 293,29 €	713 354,59 €	215 694,25 €	800 165,51 €	97 791,06 €
043	Opération ordre intérieur	8 072,07 €	14 492,06 €	5 743,00 €	5 154,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>131 264,84 €</b>	<b>742 584,71 €</b>	<b>298 171,33 €</b>	<b>814 951,98 €</b>	<b>97 791,06 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des ventes	125 075,00 €	99 521,00 €			
74	Dotations et participations	- €				
75	Autres produits de gestion courante	2 681,16 €			3 103,58 €	
77	Produits exceptionnels					
042	Opération ordre de transfert	1 055 879,65 €	1 230 771,80 €	292 428,33 €	809 193,28 €	
043	Opération ordre intérieur	8 072,07 €	14 492,06 €	5 743,00 €	5 154,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 191 707,88 €</b>	<b>1 344 784,86 €</b>	<b>298 171,33 €</b>	<b>817 450,86 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL Résultat de fonctionnement</b>		<b>1 060 443,04 €</b>	<b>602 200,15 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 498,88 €</b>	<b>- 97 791,06 €</b>
002	Excédent/Déficit antérieur reporté	229 235,96 €	221 014,33 €	67,69 €	78 176,69 €	97 791,06 €
<b>Résultat brut de clôture</b>		<b>1 289 679,00 €</b>	<b>823 214,48 €</b>	<b>67,69 €</b>	<b>80 675,57 €</b>	<b>- €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes	25 047,89 €	40 057,52 €			
040	Opération ordre de transfert	1 055 879,65 €	1 230 771,80 €	292 428,33 €	809 193,28 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 080 927,54 €</b>	<b>1 270 829,32 €</b>	<b>292 428,33 €</b>	<b>809 193,28 €</b>	<b>- €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes		179,38 €			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
040	Opération ordre de transfert	112 293,29 €	713 354,59 €	215 694,25 €	800 165,51 €	97 791,06 €
<b>TOTAL</b>		<b>112 293,29 €</b>	<b>713 533,97 €</b>	<b>215 694,25 €</b>	<b>800 165,51 €</b>	<b>97 791,06 €</b>
<b>TOTAL Résultat de investissement</b>		<b>- 968 634,25 €</b>	<b>- 557 295,35 €</b>	<b>- 76 734,08 €</b>	<b>- 9 027,77 €</b>	<b>97 791,06 €</b>
001	Excédent/Déficit antérieur reporté	- 123 384,24 €	- 54 857,42 €	- 132 499,70 €	- 375 147,80 €	- 97 791,06 €
<b>Résultat brut de clôture</b>		<b>- 1 092 018,49 €</b>	<b>- 612 152,77 €</b>	<b>- 209 233,78 €</b>	<b>- 384 175,57 €</b>	<b>- €</b>
		<b>197 660,51 €</b>	<b>211 061,71 €</b>	<b>- 209 166,09 €</b>	<b>- 303 500,00 €</b>	

En termes de mouvements au sein des budgets annexes des parcs d’activités, le P.A des Blûchets et le PA Bel Air comptabilisent plusieurs ventes pour un montant total de 224 596 €. Par ailleurs, en termes de dépenses, seuls des travaux de requalification de réseaux ont été engagés sur le parc d’activités Bourg Besnier. A noter, la clôture définitive du budget annexe Druge Chevaux. Les futurs mouvements comptables (dépenses de requalification par exemple) interviendront sur le budget principal.

## 5.2. Bilan prévisionnel de clôture des parcs d'activités

ANNEE 2023	P.A. BEL AIR BOUVRON	P.A. BLUCHETS BLAIN	P.A. NOE GREE LE GAVRE	P.A. BOURG BESNIER LA CHEVALLERAI
Coût de production N-1	888 507,50 €	1 349 251,03 €	342 856,99 €	187 185,52 €
Dépenses	10 899,48 €	14 738,06 €	9 632,47 €	34 980,84 €
Recettes hors vente de parcelles aménagées	2 681,16 €	- €	- €	10 500,00 €
<b>Nouveau coût de production</b>	<b>896 725,82 €</b>	<b>1 363 989,09 €</b>	<b>352 489,46 €</b>	<b>211 666,36 €</b>
<b>Prix de revient au m<sup>2</sup></b>	<b>21,96 €</b>	<b>23,60 €</b>	<b>12,71 €</b>	<b>16,09 €</b>
Prix de vente au m <sup>2</sup>	25,00 €	23,00 €	20,00 €	15,00 €
Ventes Parcelles aménagées	125 075,00 €	99 521,00 €	- €	
Sortie de stock en cours	258 314,82 €	409 187,44 €	352 489,46 €	211 666,36 €
Annulation du stock initial Ventes	362 150,00 €	271 988,35 €	494 445,00 €	87 316,52 €
<b>Résultat prévisionnel de clôture de lotissement</b>	<b>103 835,18 €</b>	<b>- 137 199,09 €</b>	<b>141 955,54 €</b>	<b>- 124 349,84 €</b>

Au regard du bilan présenté ci-dessus, les parcs d'activités de Bel Air et de la Noé Grée sont prévus comme excédentaires lorsque l'ensemble des parcelles sera vendu. Par contre, cela n'est pas le cas pour les parcs d'activités des Blûchets et de Bourg Besnier, il sera donc nécessaire d'anticiper le financement de ces déficits par le budget principal.

## C. SYNTHÈSE - COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGETS ANNEXES)

### 1. RESULTATS DE L'EXERCICE (Hors budgets annexes des Parcs d'activités)

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	10 646 083,02 €	10 804 283,39 €	158 200,37 €
Section d'investissement	1 409 972,29 €	1 859 778,14 €	449 805,85 €
<b>Total</b>	<b>12 056 055,31 €</b>	<b>12 664 061,53 €</b>	<b>608 006,22 €</b>
Reports			
Section de fonctionnement		569 120,59 €	
Section d'investissement		2 904 216,55 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	10 646 083,02 €	11 373 403,98 €	727 320,96 €
Section d'investissement	1 409 972,29 €	4 763 994,69 €	3 354 022,40 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	93 884,48 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	10 646 083,02 €	11 373 403,98 €	727 320,96 €
Section d'investissement	1 503 856,77 €	4 763 994,69 €	3 260 137,92 €
<b>Total</b>	<b>12 149 939,79 €</b>	<b>16 137 398,67 €</b>	<b>3 987 458,88 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-1037-2024-03-07  
Date de réception en préfecture : 02/04/2024

Le compte administratif (budget Administration générale et budgets annexes Centre aquatique, Déchets, SPANC, Transport scolaire) présente un excédent cumulé de fonctionnement de 727 320,96 € et un excédent cumulé d'investissement de 3 260 137,92 €.

Au regard de la synthèse globale des résultats, le budget principal représente 58,5 % de la section de fonctionnement totale et 57 % de la section d'investissement en termes de dépenses et de recettes.

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement cumulé, celui-ci est généré à 54 % par le budget principal en revanche pour le résultat d'investissement cumulé, celui-ci est établi pour 64 % par les budgets annexes.

## 2. Etat du personnel au 31/12/2023

Filière/Pôle	Direction	Ressources & Moyens	Aménagement du territoire durable	Economie-Emploi	Mobilité	Équipement sportif	Petite Enfance	TOTAL
Administrative	4	5	5	4	1	6	0	<b>25</b>
Culturelle	1	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>
Médico-sociale	1	0	0	0	0	0	16	<b>17</b>
Sportive	0	0	0	0	0	8	0	<b>8</b>
Technique	1	1	20	0	16	2	0	<b>40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>91</b>

Le nombre d'agents ayant travaillé pendant l'année 2023 et ce jusqu'au 31/10/2023 est de 118. Sur ces 118 agents, 91 agents sont des agents titulaires ou contractuels (CDI, CDD) inscrits au tableau des effectifs et 27 étaient des remplaçants d'agents absents. Sur les 91 agents comptabilisés au sein de la Communauté de communes, 36 sont des contractuels, soit 39,5 % des effectifs.

Genre/Catégorie	A	B	C
Hommes	4	8	29
Femmes	14	10	26
<b>Totaux</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>55</b>

On constate une augmentation importante du nombre de catégorie B liée à la reprise en régie du centre aquatique, les maîtres-nageurs étant de catégorie B. Les agents femmes représentent les 2/3 des catégories A.

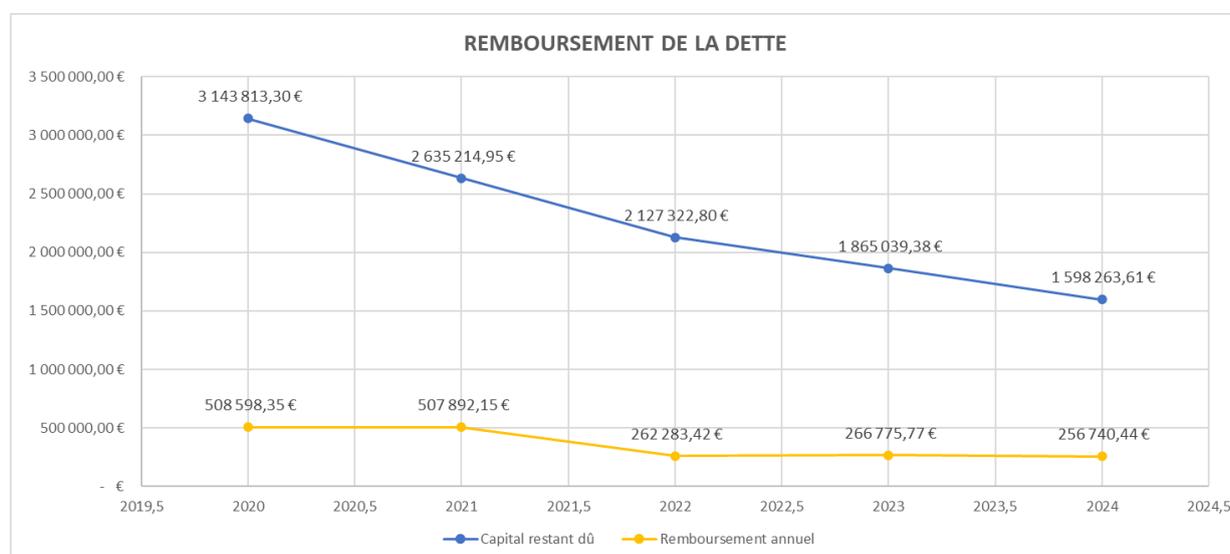
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	470 714,92 €	430 756,93 €	177 574,66 €	120 527,40 €	118 898,64 €
6218 - Autres personnels extérieurs	82 472,00 €	38 873,30 €	66 310,29 €	36 434,03 €	60 007,04 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	8 154,03 €	7 116,41 €	7 775,33 €	8 336,02 €	9 379,52 €
6336 - Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique	27 596,82 €	25 110,96 €	29 655,79 €	39 801,49 €	44 369,45 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	317 910,27 €	316 568,05 €	516 606,88 €	660 751,22 €	737 218,21 €
64111 - Rémunération principale	711 956,18 €	689 611,42 €	584 429,57 €	585 118,02 €	766 867,32 €
64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	28 380,13 €	27 492,46 €	24 826,48 €	23 727,44 €	25 301,06 €
64113 - NBI					- €
64118 - Autres indemnités	149 811,66 €	145 126,00 €	113 121,21 €	113 308,93 €	102 476,05 €
6413 - Primes et gratifications	52 284,74 €	53 104,46 €	94 661,87 €	113 634,84 €	102 392,91 €
64131 - Rémunérations	300 558,48 €	281 374,47 €	320 697,19 €	626 585,11 €	591 723,69 €
64136 - Indemnités liées à la perte d'emploi	8 182,09 €	1 470,50 €	1 887,46 €	- €	- €
64168 - Autres emplois aidés					- €
64138 - Primes et autres indemnités	6 421,88 €	6 203,93 €	5 925,74 €	69 273,13 €	35 738,62 €
6414 - Indemnités et avantages divers	2 500,20 €	2 468,37 €	3 675,75 €	- €	4 104,79 €
64141 - Indemnité inflation			- €	2 700,00 €	- €
64148 - Autres indemnités et avantages divers			- €	4 415,20 €	- €
6415 - Supplément familial	1 050,49 €	2 040,28 €	1 919,49 €	3 071,27 €	5 534,98 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	317 663,51 €	312 565,39 €	348 063,29 €	506 240,76 €	528 499,64 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	371 271,36 €	384 573,89 €	396 479,09 €	439 324,64 €	499 722,46 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 675,82 €	19 364,17 €	22 048,10 €	38 978,24 €	39 002,23 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	- €	29 317,02 €	54 857,30 €	39 292,89 €	47 311,20 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	- €	44 555,63 €	62 018,65 €	34 720,36 €	36 264,32 €
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	17 297,29 €	17 159,74 €	18 602,33 €	24 372,13 €	26 164,66 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	6 242,33 €	6 281,49 €	12 774,00 €	11 767,15 €	11 471,34 €
648 - Autres charges de personnel					- €
<b>TOTAL CHAPITRE 12 - Charges de personnel</b>	<b>2 900 144,20 €</b>	<b>2 841 134,87 €</b>	<b>2 863 910,47 €</b>	<b>3 502 380,27 €</b>	<b>3 792 448,13 €</b>
<b>TOTAL Charges de personnel consolidées (Sans refacturation des MAD</b>	<b>2 346 957,28 €</b>	<b>2 371 504,64 €</b>	<b>2 620 025,52 €</b>	<b>3 345 418,84 €</b>	<b>3 613 542,45 €</b>
Evolution des charges de personnel		1,05%	10,48%	27,69%	8,01%
<b>TOTAL Charges de gestion (011,012,014,65)</b>	<b>7 821 774,03 €</b>	<b>7 691 599,77 €</b>	<b>8 021 542,11 €</b>	<b>9 247 551,70 €</b>	<b>10 004 375,20 €</b>
<b>Part des charges de personnel /charges de gestion</b>	<b>30,01%</b>	<b>30,83%</b>	<b>32,66%</b>	<b>36,18%</b>	<b>36,12%</b>

Les dépenses de personnel ont fortement augmenté ces dernières années, il peut être mis en avant deux épisodes de croissance :

- Le renfort des services supports et l'embauche de chargés de mission pour conduire certains projets (PLUIH, ORT, CTG/ PEDT) ;
- La reprise en régie du centre aquatique.

Pour autant, en 2023, la part des charges de personnel par rapport aux dépenses globales de gestion reste stable à 36,12 % et en deçà du ratio moyen des EPCI de 15 000 à 30 000 habitants de 40 %.

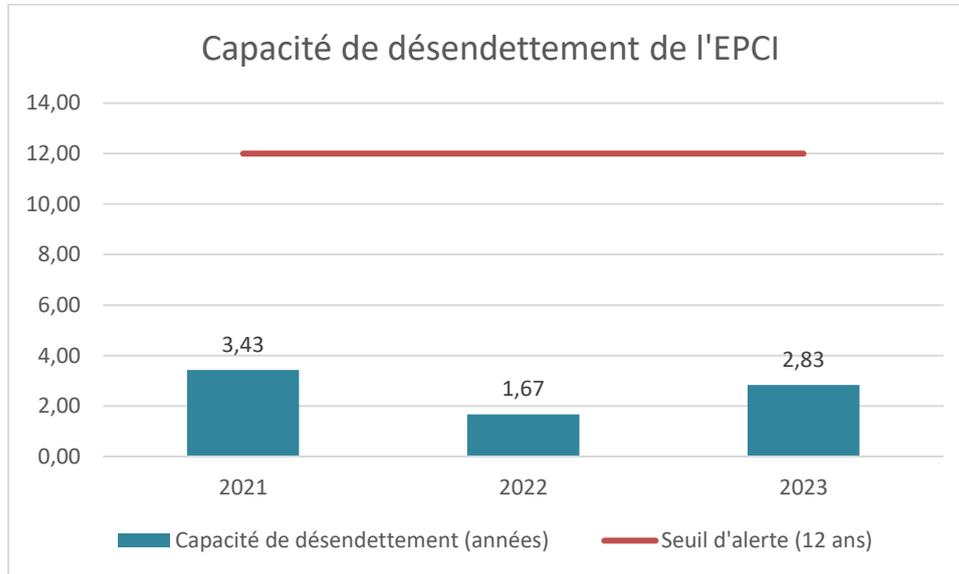
### 3. Etat de la dette au 31/12/2023



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240327-2024-03-07-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

	BA Transport	BA Bluchets Nord	BA Centre Aqua	BA PABA	BA REOMI	Total
<b>Encours de dette au 1/01/23</b>	23 166,92 €	330 676,55 €	1 127 893,88 €	127 808,91 €	255 493,12 €	<b>1 865 039,38 €</b>
<b>- Remboursement de la dette</b>	18 413,24 €	40 057,52 €	132 996,52 €	25 104,25 €	50 204,24 €	<b>266 775,77 €</b>
<b>Encours de la dette au 31/12/23</b>	4 753,68 €	290 619,03 €	994 897,36 €	102 704,66 €	205 288,88 €	<b>1 598 263,61 €</b>

En 2023, le remboursement de la dette globale représente un montant de 266 775,77 €. La dette ne concerne que les budgets annexes dont principalement celui du centre aquatique. Il n'a pas été contracté de nouvel emprunt au cours de l'année 2023.



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette total de l'EPCI et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait l'EPCI à rembourser sa dette totale si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Pour information, la capacité de désendettement moyenne des EPCI se situe aux alentours de 4,6 années en 2022. Pays de Blain Communauté voit sa capacité de désendettement s'allonger au regard de la diminution de son taux d'épargne sur le budget principal.